



U.C.S.A.cgt

Elections professionnelles reportées au Siège : ça va durer encore longtemps?

[4]

Ce lundi 18 mai les syndicats de France télévisions étaient convoqués par le juge du Tribunal d'Instance du 15ème arrondissement de Paris dans le cadre d'une énième procédure intentée par la coalition Cfdt Cgc Snj Sud pour tenter de repousser les élections professionnelles au Siège **dont le 1er tour est prévu le 15 juin prochain.**

Ces syndicats veulent faire annuler le protocole d'accord en raison des conditions d'électorat et d'éligibilité qui y sont fixées. Or, comme le fait remarquer le juge, aucun syndicat n'ayant signé de protocole d'accord, il n'y a donc pas d'accord au sens juridique et la demande des plaignants est irrecevable. "C'est ce qu'on apprend en deuxième année de droit des contrats" a-t-il asséné, cinglant, à l'avocate des plaignants. (Décision le 26 mai prochain.)

Et c'est tant mieux car le juge n'a pas caché que s'il avait été amené à se prononcer sur le fond, il aurait pu aussi faire obligation aux non permanents d'avoir un contrat le jour du scrutin pour avoir le droit de voter. Un moyen bien pratique pour la direction d'influer sur le vote en choisissant qui pourra voter ou pas !

Cette demande dont les conséquences pourraient s'avérer désastreuses fait suite à la saisine de la DIRECCTE par les mêmes syndicats qui prétendaient imposer aux salariés PTA transposés en groupe 5S et 6S et donc inscrits dans le collège cadres de voter dans le collège maîtrise. Demande elle aussi écartée par la DIRECCTE.

Parallèlement la Cgc avec une sidérante mauvaise foi, demande au tribunal de Vaise la fusion du collège ouvrier et celui des autres salariés en DP à FTR en raison de l'absence d'électeur dans le collège 1. Demande de bon sens et qui a fait l'objet d'un tour de table lors des négociations au cours duquel la Cgc elle-même... s'est opposée à la fusion de ces collèges qu'elle a le toupet de demander aujourd'hui devant le tribunal !

Le caractère dilatoire de cet encombrement des tribunaux est évident. Le seul enjeu pour ces syndicats est de maintenir coûte que coûte une équipe en fin de cycle à la tête du CE du Siège, quitte à priver les salariés de leur droit d'expression le plus élémentaire. **Rappelons que les élections professionnelles auraient dû se dérouler au Siège de FTV en février 2013, soit il y a plus de 2 ans, mais que cette échéance a été reportée depuis.**

Dans le même temps, les élections se sont déroulées dans la quasi totalité des autres établissements régionaux et ultra marins de FTV. La Réunion, la Polynésie, Mayotte et la Nouvelle Calédonie s'apprêtent même à voter pour la seconde fois !

La CGT dénonce ce scandale qui affaiblit les instances et décrédibilise la représentation du personnel. Les salariés du Siège doivent pouvoir s'exprimer comme leurs collègues des régions et des Outremer et re-légitimer leurs instances avant l'arrivée d'une nouvelle direction à France télévisions.

Paris, le 19 mai 2015